



# Un réseau reconnu



Membre de la Fédération des centres sociaux de France





# Urbanisation et centres sociaux

C'est pendant les Trente glorieuses que le rapport entre habitants des campagnes et habitants des villes s'est inversé. Après la seconde guerre mondiale et la phase de reconstruction qui a suivi, la société française s'est considérablement transformée. Les campagnes ne représentent plus que le tiers de la population tandis que les villes en concentrent les deux tiers en 1945, contre la moitié dans l'entre-deux-guerres.

Depuis, cette croissance des villes ne s'est jamais arrêtée puisque la population urbaine représentait les trois quarts de la population française en 1974 et plus de 85 % en 2011. Pour faire face à cette migration des ruraux vers les villes et à l'accroissement de la population française (passée de 40 millions en 1946 à 45 millions en 1950, 55 millions en 1975, 60 millions en 2002 et plus de 64 millions en 2012), l'État fait construire un grand nombre de logements (500 000 par an dans les années soixante).

Comme il n'est pas question de faire pousser ces logements champignons dans les vieilles cités, dont les rues sont mal adaptées à l'explosion de l'automobile, ces grands ensembles s'installent parfois dans des quartiers nouveaux importants créés de toutes pièces, le plus souvent à la périphérie des villes. Ces **nouveaux quartiers** constituent de fait de petites villes dans la ville et qui préfigurent les banlieues ou quartiers qui deviendront « difficiles » (Biscottes à Lille, 3 Ponts à Roubaix, Zup de la Bourgogne à Tourcoing, du Nouveau Mons, Beaulieu à Wattrelos, Haut-Champs à Hem, Grande-Synthe, Faubourg Duchateau à Denain, quartier Dutemple à Valenciennes...).

Cette urbanisation volontaire a ses limites. Si elle a permis de résoudre quantitativement les problèmes de logement en mettant à la disposition de nombreux Français des appartements offrant des normes de confort améliorées, elle a en même temps fait naître de nombreux problèmes. L'insuffisance d'activités et d'emplois dans ces nouvelles cités oblige à des migrations quotidiennes vers les centres urbains. L'architecture exclusivement fonctionnelle alliée à un urbanisme qui a séparé les zones d'habitation et les zones de services et de commerce, développent un sentiment diffus d'ennui et de grisaille. C'est ce constat que fait l'État qui se fait alors le **promoteur des centres sociaux**.

Dès 1961, une circulaire du ministère de la Santé publique et de la population relative aux centres sociaux recommande la création de centres sociaux notamment dans les nouveaux centres urbains et en milieu rural, en même temps qu'elle donne du centre social une définition plus précise et plus ambitieuse.

Jusqu'en 1961, le centre médicosocial était défini comme étant une « maison ouverte à toute la population sans distinction de classe, de race, d'opinion politique ou religieuse ». La circulaire du 30 janvier 1961 précise que « le centre social est une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa libre disposition, dans un local approprié, un ensemble de services

et de réalisations collectives à caractère éducatif, social ou sanitaire, animé par une assistante sociale responsable de la marche du centre, qui doit y assurer des permanences régulières et, si possible, y résider ».

D'après cette définition fondatrice des centres sociaux modernes, le centre social est un établissement qui comporte les cinq caractéristiques suivantes :

- la notion de voisinage : le centre est situé dans un secteur géographique limité ;
- le regroupement d'un certain nombre d'activités ;
- l'animation par un personnel qualifié (assistante sociale) ;
- la participation active des usagers ;
- l'accueil des usagers : le centre est à la disposition de la population y compris des associations et mouvements divers.

Cette circulaire sera déterminante pour le développement des centres sociaux en France car elle s'accompagne de mesures financières significatives qui faciliteront la création et le fonctionnement des centres sociaux. Par cette circulaire, l'État reconnaît, dès les années soixante, que **les centres sociaux sont un outil déterminant de la politique d'action sociale**. L'État finançant alors l'investissement, la question du financement du fonctionnement du centre et de ses activités est transférée aux acteurs locaux, et notamment aux CAF aux municipalités et aux associations promotrices et gestionnaires de centres sociaux.

En 1970, cette question fait l'objet d'une nouvelle circulaire, celle du 3 août de Marie Madeleine Dienesch (secrétaire d'État à l'action sociale du gouvernement Chaban-Delmas) qui est relative au financement du fonctionnement des associations de gestion des centres sociaux. Cette circulaire précise les caractéristiques des centres sociaux et la possibilité de financements publics de leur fonctionnement sous condition de respect de ces caractéristiques.



# Agrément, animation globale, prestation de service et financement

Le financement des centres est conditionné à une procédure d'agrément. Ce financement est dit de « **prestation de service** ». Les familles ont droit à des prestations familiales (aides financières leur permettant de faire face à leurs charges). Mais elles ont également besoin de bénéficier de services collectifs. L'accès à ces services doit leur être facilité par l'octroi de « prestations de services », contribution de la collectivité au coût de leur fonctionnement.

Le centre social assure plusieurs fonctions, obéissant à des logiques de financement différentes.

Trois fonctions distinctes sont énoncées, à chacune d'elle correspond un poste budgétaire :

- une fonction « **services** » (décentralisation des services sociaux et médicosociaux) ;
- une fonction « **activités** » (loisirs et action éducative) ;
- une fonction « **animation globale** » (le centre social comme pôle de développement et facteur d'animation de la vie sociale).

Une loi aurait dû être votée, permettant un engagement stable de l'État et des collectivités locales. Mais l'État n'est pas allé jusqu'au bout de la politique qu'il a initiée en 1961 et la loi, qui devait donner à l'État et aux collectivités locales les moyens de financer le fonctionnement des centres sociaux, ne verra jamais le jour. On en est resté au stade du financement par les seuls organismes de sécurité sociale déjà engagés : la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) et les CAF (Caisses d'allocations familiales).

Le financement de l'animation globale sera mis au point par la CNAF, avec accord de l'État. En 1971, la CNAF crée la prestation de services « animation globale » pour les centres sociaux. Cette décision est confirmée par la circulaire de 1984, fixant les conditions de l'agrément des centres par les CAF locales.

L'une de ces nouvelles prestations, dite « **prestation de service de coordination et d'animation globale** », est destinée au financement de l'animation globale des centres sociaux. La prestation de service est de fait une traduction comptable de la définition et de la mise en œuvre d'une fonction politique. Techniquement, elle est calculée en référence à des coûts identifiables (postes de directeur, secrétaire, comptable, accueil, personnel de service et frais généraux). Plus qu'un financement, cette prestation de service institue un nouveau principe qui la différencie d'une simple subvention : dès l'instant que l'agrément centre social est accordé, le financement est dû.

C'est à la CNAF que l'État confie le soin d'assurer une partie du financement des centres sociaux. Avec les branches Maladie, Vieillesse et Recouvrement, la branche Famille fait partie du régime général de la Sécurité sociale. C'est l'État qui détermine les missions de la Branche, ses prestations et ses ressources. À partir de 1996, les relations entre l'État et la CNAF font l'objet d'une convention d'objectifs et de gestion (COG) signée tous les quatre ans.



# La CNAF et la CAF premiers partenaires des centres sociaux

L'appellation centre social n'est pas une appellation déposée. C'est l'agrément accordé par la CAF, qui ouvre la possibilité pour le centre social d'avoir accès à des financements lui permettant de mettre en œuvre son projet. Ce projet social est un projet global commun dans le cadre d'une relation partenariale entre la CAF et l'institution gestionnaire, à statut associatif le plus souvent. Signé avec la CAF pour une durée de quatre ans, lors de la procédure d'agrément, le contrat de projet doit être la traduction concrète des quatre missions caractéristiques des centres sociaux telles que définies en 1995 dans une circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) :

- **un équipement de quartier à vocation sociale globale**, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale ;
- **un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle**, lieu d'échanges et de rencontres entre les générations, favorisant le développement des liens sociaux et familiaux ;
- **un lieu d'animation de la vie sociale**, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative ;
- **un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices**. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, le centre social contribue au développement du partenariat.

Cette circulaire précise également le contenu de l'**animation globale**. Cette notion est en quelque sorte une synthèse entre les idées et les pratiques que recouvrent les notions « d'animation socio-culturelle » et « d'action sociale globale » qui avaient émergé dans les années soixante et visaient à rompre avec « la fonction traditionnelle de secours aux plus démunis » (Jacques Eloy lors des JPAG 2009). Elle est « une condition de l'autonomie du centre social » et une « fonction transversale de soutien à l'animation de la vie locale et au développement social ». Cette fonction d'animation globale et de coordination doit aider le centre social à ne pas être enfermé dans une stricte logique de services.

L'animation globale favorise l'exercice de la citoyenneté et l'échange social. Elle est caractérisée par une approche polyvalente, qualitative et collective de l'environnement, par l'implication des habitants dans des actions concernant leur vie quotidienne. Elle est liée au territoire et à la population qui y vit. Elle « implique une dynamique et une capacité d'adaptation pour répondre au mieux aux besoins des habitants. Elle exige une équipe d'animation qualifiée ». Cette fonction transversale peut faire l'objet d'une « concertation et d'une contractualisation ».

« **La mise en œuvre de la participation des habitants et l'échange social** [constituent le] **fondement de l'animation globale** ». « Accompagner, susciter, mettre en œuvre les initiatives des enfants, des jeunes et des familles doit être un objectif du centre social. Des actions d'échange social peuvent être soutenues financièrement ou techniquement en particulier dans les quartiers ou sites sensibles, les centres sociaux étant parfois les seuls représentants des institutions en relation avec les familles et les habitants ».



# La CNAF et l'animation de la vie sociale

Dans la circulaire de 1995, la CNAF propose un financement structurel (par prestation de service) au titre de l'animation globale qui garantit l'autonomie car il n'est pas affecté à une action sociale particulière, ce qui laisse une marge de manœuvre aux centres sociaux pour déterminer la nature et l'orientation de leurs actions. Un complément de financement sur fonds propres peut intervenir sur des objectifs d'animation globale complémentaires de la prestation de service et/ou sur des objectifs particuliers relevant de la politique d'action sociale familiale de la CAF.

En juin 2012, une nouvelle circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales est venue rappeler en les actualisant les missions générales d'un centre social pour les CAF :

« **Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle**, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même, il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

**Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets :**

- Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative.
- Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire.
- Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition. »

Les objectifs de cette circulaire sont :

- contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale ;
- développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- préciser le rôle des Caisses d'allocations familiales et de clarifier les critères d'agrément ;
- encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

Le préambule de la nouvelle convention (2013-2016) passée entre la CAF du Nord et la Fédération des centres sociaux du Nord, signée en mai 2013, fait référence à cette circulaire.

Pour la CAF du Nord, « la branche Familles occupe une place centrale dans le secteur de l'animation de la vie sociale en soutenant ainsi les familles, en particulier les plus fragilisées au plus près des territoires ». La nouvelle circulaire s'inscrit dans cette perspective avec pour objectif global de « faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ».



## Une pluralité de partenariats

La CAF n'est pas le seul partenaire des centres sociaux. La fonction d'**animation globale** est **reconnue** par le Département du Nord depuis 1995 puis progressivement par un certain nombre de communes au travers de démarches de contractualisation.

Les centres sociaux n'agissent pas seuls. Ils connaissent les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de leur territoire de projet et nouent avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire, relations formalisées, de préférence, dans des conventions de partenariat.

La convention entre la CAF et la Fédération des centres sociaux du Nord rappelle le rôle des centres sociaux dans la politique d'appui à la famille avec pour objectifs de :

- développer des diagnostics territoriaux concertés sur les enjeux de co-éducation ;
- mieux prendre en compte les problématiques de prévention précoce ;
- conforter les démarches d'appui à la co-éducation, à la parentalité, impliquant les parents eux-mêmes comme acteurs ;
- conforter politiquement et économiquement le projet famille du centre social.

Ce travail en **pluripartenariat** et en **coopération** est un souhait partagé. La convention précise que la CAF entend élaborer un **schéma directeur départemental de l'animation de la vie sociale** associant ses partenaires en s'appuyant sur la Fédération et les acquis de ses partenariats avec les institutions départementales et régionales (État, Conseil régional, Conseil général, Carsat, MSA).

Il s'agit de renouveler, conforter et généraliser ces contractualisations pluripartenariales et pluriannuelles dans les différents territoires en faisant en sorte que chaque centre social puisse contractualiser autour d'un contrat portant sur la reconnaissance partagée de son projet global de développement social. Et d'élargir cette contractualisation à d'autres partenaires potentiels (État, intercommunalités...).

Des conventions cadres pluripartenariales permettent de mettre en place des coopérations plus larges au niveau d'une ville (Lille, Roubaix, Dunkerque...) ou d'un arrondissement (Douai).

Les enjeux de ces contractualisations et/ou conventions cadre sont :

- reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des centres sociaux ;
- partager la culture commune concernant ce mode d'intervention sociale, avec la participation des habitants-usagers ;
- articuler les politiques et développer les synergies des différents partenaires.

Dans le Nord, le Département, la Ville et la Fédération des centres sociaux du Nord accompagnent le projet de la plupart des centres sociaux pendant la durée du contrat de projet dans le cadre de conventions pluripartenariales.

Quelque 70 % des centres sociaux (source SENACS) sont concernés par ces contrats passés à l'échelle d'un centre social ou de plusieurs centres sociaux. Ils visent à renforcer l'élaboration et la **reconnaissance partagée du projet social global** dans une approche de développement social local, faire reconnaître et co-financer la fonction d'animation globale du centre social, développer les coopérations stratégiques et opérationnelles avec les politiques publiques de l'ensemble des partenaires du centre social.

Si la collectivité locale ou territoriale n'est pas signataire du contrat de projet signé avec la CAF, elle est a minima intéressée parce que les centres sociaux sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale sur les territoires et contribue financièrement au fonctionnement du centre social lui permettant de mettre en œuvre son projet.





# Le Département du Nord : animation globale, jeunesse et insertion

Le Département du Nord est l'un des premiers à avoir pris en compte la dimension de l'animation globale au travers d'un financement départemental situé à hauteur de 15 % du plafond CNAF pour chaque centre social. L'**animation globale** est un **principe « politique »** avec une finalité de **développement social local**, mais c'est aussi une **méthode participative et coopérative**, enfin c'est un cadre contractuel.

En 2000, un protocole d'accord a été signé entre le Département du Nord et la Fédération des centres sociaux du Nord « pour un **partenariat au service des personnes et des territoires** ». Renouvelé en 2006, il est à nouveau en discussion en 2013. Ce protocole a contribué à faire évoluer les modes de coopération entre les services du Département et les centres sociaux. Après un temps d'expérimentation, les démarches d'élaboration concertée du projet centre social (CAF, Département et Villes) se sont multipliées dans le département.

Au travers de ce protocole, le Département et la Fédération réaffirment leur volonté de renforcer la coopération entre les services du Département et les centres sociaux afin de répondre au mieux aux objectifs des politiques départementales d'action sociale. Depuis les lois de décentralisation de 1982 et les transferts de compétences de 2004, le Département est devenu le chef de file des politiques d'action sociale. En la matière, le renforcement des modes de coopération est essentiel pour prévenir et lutter contre les exclusions. Ces politiques départementales d'action sociale sont déclinées localement, au plus près des territoires et des populations, sous la forme du partenariat engagé avec les centres sociaux en lien avec leur fédération.

Le Département et les centres sociaux ont pour objectif de **coopérer** à l'élaboration et à la mise en œuvre de **démarches de développement social des territoires** visant à développer des contractualisations pluripartenariales et pluripartites autour des projets des centres sociaux. Il s'agit de se doter avec les différents acteurs de l'action sociale (Département, centres sociaux, CAF, Villes, acteurs associatifs...) des éléments d'une compréhension dynamique des territoires en élaborant des démarches d'observation et d'analyses partagées sur ce qui fait société et sur les ressources sur un territoire.

Pour le Département et la Fédération, la **fonction « animation globale » est essentielle pour positionner le centre social comme pôle de développement social**. « Le socle du centre social est son projet, et l'animation globale la condition de sa mise en œuvre. L'animation globale, fonction non dédiée, traduit la capacité des centres sociaux à participer aux démarches de développement social local. »

Les principes de l'animation globale portent sur :

- l'élaboration d'un projet de développement social sur un territoire de proximité, co-construit par des habitants, des professionnels auxquels sont associés des partenaires ;
- une fonction de diagnostic permanent, d'innovation, d'interpellation ;
- la participation des habitants à la vie du centre social, au projet, au territoire ;

- la mise en œuvre et le pilotage du projet ;
- la gestion des ressources humaines, des ressources financières, la communication ;
- la coopération entre projets centres sociaux, et la participation à une vie fédérale.

L'aggravation de la précarité et des difficultés sociales constatée ces dernières années a amené le Département et la Fédération des centres sociaux à construire de nouvelles réponses pour accompagner les publics en difficulté.

Le Nord connaît aujourd'hui une situation particulièrement défavorable marquée par une évolution significative des facteurs d'exclusion. Celle-ci se manifeste par une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, d'allocataires du RSA, de salariés pauvres ou encore de jeunes en difficultés.

Fin février 2013, on recensait 166 812 demandeurs d'emploi de catégorie A (sans emploi et justifiant d'actes positifs de recherche d'emploi) et 234 189 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C (en activité réduite courte – B ou longue – C et justifiant d'actes positifs de recherche d'emploi), soit un taux de chômage de 13,9 % (fin décembre 2012) contre un taux national de 10,2 %. Par ailleurs, ce nombre a enregistré une progression de 9,8 % en un an (+ 10 % au niveau national. Les statistiques de 2013 montreront une aggravation de la situation.

Le département connaît également une progression importante du nombre d'allocataires du RSA : 163 897. Soit une progression de 5,15 % depuis décembre 2011 (une augmentation cohérente avec la moyenne nationale : +5,23 %) et de 11,65 % depuis fin décembre 2009.

Face à ces constats, la lutte contre les exclusions, l'insertion sociale et professionnelle, la prise en compte des difficultés rencontrées par les jeunes de 11 à 25 ans, demeurent des priorités nécessitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, parmi lesquels les centres sociaux sont identifiés comme des partenaires privilégiés du Département.

Dans une démarche de développement social local ils accompagnent les allocataires du RSA et des minima sociaux et participent au développement et à la promotion des actions d'insertion sociale (aides aux démarches administratives, logement, santé, culture...) ou professionnelle (formation qualifiante...). Ils participent activement aux différentes instances du Programme départemental d'insertion, notamment les Commissions territoriales d'insertion et les équipes pluridisciplinaires.

La plupart des centres sociaux du département disposent d'un animateur jeunesse appelés **AILE (animateur d'insertion et de lutte contre l'exclusion)** plus particulièrement spécialisés dans l'accompagnement des 11-25 ans. Il y a au total 130 postes AILE qui sont financés par le Département au sein des centres sociaux. Ces animateurs sont dotés d'un référentiel mission défini conjointement par le Département du Nord et la Fédération des centres sociaux. Ce sont des acteurs de proximité dans la prévention, la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, avec un regard porté en matière de prévention sur les 11-16 ans.

Les postes AILE contribuent à la mise en œuvre des orientations de la politique départementale en faveur de la jeunesse en difficulté. Ils sont chargés de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation du volet jeunesse du projet de centre social qui est réalisé au travers d'actions d'accompagnement individuel ou collectif correspondant aux besoins repérés, en relation avec un réseau de partenaires. Leurs actions visent entre autres, le lien social, et le développement d'actions auprès de jeunes non intégrés dans le centre social ou dans les structures de droit commun. Ils apportent des réponses aux besoins identifiés des jeunes par le biais de réalisation d'actions collectives ou d'accompagnement individuel.

Les centres sociaux sont également chargés de prévenir les exclusions par un accueil de tout public afin de favoriser :

- l'analyse des besoins des habitants d'un territoire de proximité (ville, quartier...) et le partage de cette analyse ;
- l'accès aux droits et l'accompagnement des familles en difficultés (ex : permanence de travailleurs sociaux dans les centres sociaux) ;
- la mise en place d'actions collectives innovantes concertées qui favorisent la participation des usagers et leur intégration sociale ou qui répondent à un besoin identifié et non couvert sur le territoire de proximité dans différents domaines ;
- le partage, dans le respect des droits de l'utilisateur, d'informations afin que chaque acteur puisse mettre en œuvre ses missions au service de l'utilisateur.

Le partenariat entre le Département du Nord et la Fédération des centres sociaux porte également sur les thématiques de **l'enfance**, de la **famille** et de la **jeunesse**.



À titre indicatif, le département du Nord a recensé pour l'année 2011, 36678 naissances soit un taux de natalité de 14,2 pour 1000 habitants, supérieur aux statistiques nationales (12,6). Par ailleurs, la part des jeunes âgés de moins de 25 ans représente 34,3 % de la population du département contre 30,8 % au niveau national. En 2010, ce sont 6000 jeunes qui ont quitté le système éducatif sans diplôme.

En 2010 toujours, on recensait 24,4 % de jeunes sans diplôme dans la tranche d'âge des 20-24 ans (21,6 %) et de 20,4 % de taux de pauvreté dans cette même tranche d'âge (17,2 % au niveau national) et 24,7 % chez les moins de 20 ans (17,7 %).

Fin 2010, il y avait près de 20000 mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance (+ 5,5 % en 5 ans), soit 3,13 % des jeunes Nordistes de moins de 18 ans (1 point de plus que la moyenne nationale). En 2010, près de 17 % des enfants vivent dans des familles sans actif occupé (10 % au niveau national).

Dans ce contexte particulièrement préoccupant, les centres sociaux sont un **outil de proximité** qui permet de faire le lien avec le ou les partenaires en capacité d'apporter une réponse adaptée aux besoins et demandes des jeunes et des familles. Ils participent notamment à la mise en œuvre des orientations du schéma Enfance famille du Département au travers d'actions concrètes et opérationnelles, transversales et inter-générationnelles, qui sont des outils de prévention et d'accompagnement du développement de l'enfant et de la parentalité. La politique et les actions menées par le centre social constituent un enjeu essentiel en matière de prévention précoce, de réponse de proximité et d'accompagnement des enfants et de leur famille

En matière d'enfance et de famille, ils interviennent notamment sur trois champs de compétence : la petite enfance et la prévention précoce ; la parentalité et la prévention des inadaptations sociales, de la marginalisation sociale ; la promotion sociale.

Dans l'enquête SENACS, il apparaît que 96 % des centres sociaux développent au moins une action en direction de la **petite enfance** (avec en moyenne trois actions par structures). La plupart des centres sociaux sont gestionnaires d'une structure d'accueil de jeunes enfants et développent des modes d'accueil adaptés aux besoins et contraintes dans l'intérêt de l'enfant et de leur famille.

Certains mettent en œuvre des lieux d'accueil parents-enfants. Ce sont des lieux de prévention et de socialisation, animés par des professionnels de la petite enfance, qui privilégient la parole et les échanges pour accompagner et favoriser les relations parents-enfants et les rencontres entre enfants de moins de 4 ans.

Sur le plan de la **prévention précoce**, une quarantaine de centres sociaux accueillent des consultations infantiles et/ou prénatales et de planification familiale dans le cadre des missions PMI (Protection maternelle et infantile). Les centres sociaux mettent en place également des actions qui participent de la prévention, notamment dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement pour l'accueil des enfants âgés de 2 à 6 ans. Il s'agit ici de développer l'implication des parents et de mettre en place des actions éducatives pour prévenir l'incivilité et favoriser la citoyenneté.

La **parentalité** est un domaine transversal, essentiellement pour les actions menées par les centres sociaux. De nombreuses actions sont mises en place par les centres sociaux en matière de parentalité. 95 % des centres sociaux ont un projet agréé « Familles ». Ces projets articulent des actions collectives en faveur des familles et de leurs enfants, intégrées dans le projet global du centre social.

Ces actions collectives de parentalité s'élaborent à partir d'intérêts ou de besoins communs repérés à partir de l'analyse de situations individuelles et visent à reconnaître les rôles et compétences des parents, favoriser leur implication et faciliter des échanges entre pairs sur les questions relatives à leurs enfants. Elles sont accompagnées par des référents familles qualifiés dont la mission est de susciter les initiatives et la participation et de contribuer à améliorer la vie quotidienne, renforcer la fonction parentale, consolider les groupes familiaux et promouvoir la bientraitance.

Dans le Nord l'accompagnement de familles ne partant pas en vacances est devenu une activité très importante et surtout un vecteur important de soutien à la parentalité. Elle est rendue possible grâce à la mobilisation de ressources économiques (accord national FCSF-ANCV permettant l'utilisation de chèques vacances, des financements CAF sur fonds propres mais aussi la recherche systématique d'autofinancement par les familles). Les centres sociaux contribuent également au développement de projets de vacances familiales qui sont le moyen d'envisager l'accompagnement des familles dans un autre contexte (par exemple à Marcq-en-Baroeul, les familles autofinancent par diverses activités au sein du centre social la préparation et le déroulement d'un séjour à collectif aux Sables d'Olonne).

Tout en continuant à s'adresser à tous les publics et à veiller à la mixité sociale, les centres sociaux, du fait de la crise et des ravages socio-économiques qu'elle provoque, développent de plus en plus souvent des actions en direction des familles les plus vulnérables et les publics fragilisés par le surendettement, la pauvreté ou la précarité.

Par leurs actions sur les familles et les enfants, les centres sociaux sont des acteurs essentiels de la **prévention** et de la **protection de l'enfance en danger**. Ces actions de prévention s'exercent dans le domaine des loisirs (accueils de loisirs sans hébergement, séjours de vacances), du soutien à la scolarité (86 % des centres sociaux - SENACS), du développement de projets collectifs etc. dans le but de prévenir les inadaptations sociales, la marginalisation sociale et de faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et de leur famille.

Par leur proximité, les centres sociaux participent également à la mise en œuvre de la politique départementale en direction de la jeunesse par leurs actions auprès des jeunes et concourent au développement de la prévention, de l'insertion, à l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté. En tant

que structure de proximité, le centre social est un lieu privilégié d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation des jeunes, qu'il s'agisse d'une demande sociale, professionnelle, de logement, de culture, de santé, de citoyenneté... et ses modalités d'intervention favorisent l'implication des jeunes dans la structure et dans la cité.

Les centres sociaux sont des équipements bien identifiés par les jeunes sur un territoire. Les actions spécifiquement culturelles et sportives (96 % des centres – SENACS) ainsi que l'accompagnement de projets (73 % pour les 11-13 ans et 94 % pour les 13-17 ans) s'adressent plus particulièrement aux publics jeunes en répondant davantage à leurs demandes.

Financés par plusieurs politiques départementales en matière de loisirs, les centres sociaux favorisent le développement d'une offre de loisirs permettant de **prévenir la marginalisation en favorisant la mixité sociale**. Ils construisent des projets favorisant une démarche participative des jeunes, de l'élaboration à la réalisation de l'action afin de développer leur créativité, l'autonomie, l'esprit d'initiative et la citoyenneté des jeunes.

Les centres sociaux sont des partenaires privilégiés des acteurs sociaux qui interviennent auprès des publics en grande difficulté : Unités territoriales de prévention et d'action sociale, Clubs de prévention, Missions locales, prévention jeunesse, acteurs de liaison sociale. Il existe maintenant un CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) dans chaque ville d'importance (loi n° 2007-297 du 5 mars 2007).

Si leurs projets privilégient la mixité sociale, les centres sociaux participent au **repérage des difficultés**, besoins et attentes des jeunes de 11 à 25 ans, ainsi qu'à la connaissance des ressources et des acteurs locaux sur un territoire. Leurs actions concernent l'ensemble du public jeune avec une attention plus particulière pour les jeunes les plus en difficulté.

Les relations entre les centres sociaux du Nord et le Département s'inscrivent dans une dynamique partenariale à l'échelle du territoire, déclinée au travers d'une coopération avec l'ensemble des centres sociaux d'un territoire ou d'un quartier. Les actions qui sont menées avec le Conseil général du Nord sont conçues de manière transversale et complémentaire car les domaines de compétence du Département recouvrent largement les champs d'intervention du centre social : la famille, la jeunesse, les personnes âgées, les personnes handicapées, la santé, la lutte contre les exclusions, l'enseignement, la culture, le développement social local, pour ne citer que les principaux.





# La Carsat et la prévention du vieillissement

Le vieillissement de la population est un des grands défis de ce siècle. Si, à l'échelle européenne, le Nord-Pas-de-Calais est parmi les régions considérées comme les plus jeunes avec plus de 27 % de la population âgée de moins de 20 ans en 2012 (27 % également pour le Nord), la région n'échappe toutefois pas au vieillissement de la population qui touche l'ensemble de la France.

À l'horizon 2025, les personnes de 60 ans ou plus devraient être plus nombreuses que les jeunes de moins de 20 ans. En 2020, les personnes de 60 ans et plus représenteraient 23 % de la population (20 % actuellement).

Ce vieillissement résulte de générations plus nombreuses pendant le baby-boom qui s'étale de 1946 à 1975 et les premières conséquences visibles se portent sur le marché du travail. La population des 60-74 ans va augmenter jusqu'en 2020 tandis que les 75 ans ou plus augmenteront après cette date, entraînant d'importants besoins en matière de santé et de prise en charge de la dépendance.

Conséquence de ces départs : la population active régionale devrait baisser. Les simulations de l'INSEE montrent que 490 000 personnes devraient cesser leur activité professionnelle entre 2005 et 2020.

Les centres sociaux se sont saisis de cette question du vieillissement qui interroge la société tout entière et notamment les associations, les collectivités locales et les familles dont les relations entre les générations risquent d'être transformées. Comment faire en sorte que le vieillissement tant individuel que démographique soit considéré comme une richesse potentielle et pas seulement comme un risque social ? Comment développer des mécanismes de solidarité entre les générations et agir pour que le vieillissement ne s'accompagne pas de l'isolement social ?

Soucieux de ces évolutions, les centres sociaux, ont, depuis dix ans, cherché à **expérimenter** avec leurs partenaires locaux des réponses collectives adaptées aux préoccupations territoriales. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les fédérations des centres sociaux ont engagé depuis 2006 avec la Fondation de France et la Carsat Nord-Picardie un partenariat pour travailler à partir d'une approche partagée autour de la prévention du vieillissement, sous l'angle du territoire, du lien social et du vivre ensemble entre les âges.

Trois facteurs importants sont identifiés comme éléments de rupture et d'isolement social :

- l'**absence de vie sociale** au moment de la retraite qui est un frein à une démarche spontanée des personnes retraitées vers les ressources et activités du quartier ;
- la **perte d'autonomie et de mobilité** liées à des facteurs psychologiques ou physiques empêchant les personnes de sortir de chez elles seules (elles se retrouvent confinées à domicile si des relais ne sont pas mis en place) ;
- la **précarité financière** de certaines personnes âgées, population peu visible, coincée entre les retraités actifs et les dépendants.

Les problèmes ne se posent pas dans les mêmes termes selon les territoires, en milieu rural et en milieu urbain. Et les interventions des acteurs et partenaires locaux ne sont pas toujours ni complémentaires, ni concertées. Certains moments clés (passage à la retraite, disparition d'un proche, perte d'autonomie...) peuvent contribuer au glissement des personnes âgées vers l'isolement et la rupture sociale.

De nombreuses actions de **prévention des risques liés au vieillissement** sont d'ores et déjà mises en place dans les centres sociaux, notamment pour favoriser la fréquentation des centres sociaux par les personnes âgées comme usagers, voire comme bénévoles qui s'investissent par exemple dans l'accompagnement scolaire ou l'aide aux devoirs.

Les trois quarts des centres sociaux (enquête SENACS) ont une action autour du vieillissement actions pour accompagner la transition qu'est la retraite, prévenir les ruptures, lutter contre l'isolement social, favoriser les échanges entre les générations et démontrer l'utilité sociale des personnes retraitées...

À Bourbourg par exemple, l'Estaminet du centre social est un lieu de rencontre pour les jeunes retraités désirant discuter, partager, s'informer. C'est aussi un lieu permettant d'initier des projets collectifs. Cette expérience, comme les groupes de paroles organisés dans certains centres sociaux, montre l'importance pour les personnes de trouver un lieu où peuvent s'exprimer les craintes, les soucis et les angoisses, où elles peuvent se projeter et se mobiliser autour d'un nouveau projet de vie. Les échanges avec les autres leur permettent de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules à avoir des difficultés ou des interrogations sur le passage de ces transitions.

À Loon-Plage un réseau de personnes relais a été créé pour redonner du lien social aux personnes isolées. Des bénévoles ont été formés pour apporter leurs savoir-faire au domicile des personnes : lecture de journal, discussion, aide au déplacement... ; une démarche accompagnée par la référente famille du centre social. La galerie de portraits réalisée pendant l'année par les petits reporters du centre socioculturel est une action qui valorise les savoir faire des personnes âgées et qui crée du lien entre les générations.

À Wasquehal, l'action « Tous connectés » permet de créer de nouveaux liens entre les générations en constituant des trinômes (jeunes ados et seniors actifs visitant des personnes âgées isolées pour maintenir du lien social). Ce réseau solidaire animé par le centre social et différents partenaires repose sur une charte d'engagement organisant les visites et les échanges. Reportages et articles permettent de communiquer sur cette expérience et la faire partager au plus grand nombre.

Après une **phase d'expérimentation en Nord-Pas-de-Calais** débutée en 2006, cette démarche de prévention du vieillissement a également été initiée dans six régions pilotes sur la base d'un partenariat signé en 2009 entre la CNAV et la Fédération des centres sociaux de France. Après la branche Famille, c'est autour de la branche Vieillesse de contractualiser avec les centres sociaux. Ce partenariat récent avec la CNAV ouvre une seconde étape, celle de la reconnaissance et du développement des savoir-faire des centres sociaux dans le développement social local, pour développer de nouvelles réponses locales adaptées aux enjeux de préservation de l'autonomie des personnes retraitées : afin d'éviter les ruptures, lutter contre l'isolement social et le repli sur soi, favoriser les relations intergénérationnelles, favoriser l'utilité sociale et la citoyenneté des seniors, adapter le territoire à l'avancée en âge...



## La MSA et la ruralité

Les trajectoires de vieillissement sont toutefois différentes selon les zones du Nord-Pas-de-Calais. Les territoires ruraux sont globalement les premiers concernés par le vieillissement avec déjà en 2007 près d'un quart de la population âgée de 60 ans ou plus. À l'horizon 2030, ces territoires devraient rester les territoires où le poids des seniors est le plus important dans la région.

Dans les espaces urbains, le littoral dunkerquois semble se démarquer avec un vieillissement plus intense entre 1999 et 2007 alors que ce territoire était historiquement parmi les plus jeunes de la région. Si cette tendance se prolongeait, le littoral dans son ensemble deviendrait l'un des espaces les plus marqués par le vieillissement.

Certains territoires ruraux sont aujourd'hui confrontés à un triple phénomène : vieillissement démographique massif, risque d'une diminution (quantitative ou qualitative) des services indispensables à la qualité de vie, accroissement de l'isolement et dilution du lien social.

Trois enjeux découlent de ce constat :

- un **enjeu démographique** lié au vieillissement de la population notamment en milieu rural, du fait d'une forte densité de retraités agricoles ;
- un **enjeu de cohésion sociale** des territoires : dans de nombreux espaces ruraux, les personnes âgées rencontrent aujourd'hui des problèmes d'isolement géographique et social et, de façon générale, des difficultés plus ou moins marquées d'accès aux soins et aux services. Sur ces territoires, le maintien des conditions d'une vie à domicile de qualité pour les aînés constitue un enjeu majeur à la fois pour ces populations et pour l'avenir de ces territoires ;
- un **enjeu de politiques publiques**. Le développement de services ou de structures ne peut être la seule réponse possible pour relever le défi d'un vieillissement accru de la population. Il est nécessaire également de redynamiser l'ensemble des liens de solidarité (familiaux, voisinage, générations, associatives, etc.) autour et avec les aînés.

Privilégiant aujourd'hui la réparation et la compensation, les politiques publiques devront veiller davantage à l'avenir à la cohésion sociale et s'appuyer sur les ressources sociales locales dont celles des populations concernées.

En milieu rural la MSA ne saurait agir seule pour développer ce qu'elle appelle des « chartes territoriales des solidarités avec les aînés » et les centres sociaux figurent en bonne place parmi les partenaires potentiels des caisses de MSA.

Depuis de nombreuses années, la MSA considère que les centres sociaux ruraux sont des lieux privilégiés d'animation sociale et culturelle et leur reconnaît un rôle primordial tant dans l'analyse des besoins sociaux en milieu rural que dans la conception d'actions pouvant y répondre. Il existe entre les centres sociaux et la MSA une communauté d'idées tant sur des thèmes d'action sociale (exclusion, jeunesse, famille, vieillissement...) que sur des méthodes d'action (actions collectives, développement social local...) ou encore, plus fondamentalement, sur des valeurs de référence (solidarité, promotion et autonomie des personnes, démocratie participative).

Au regard de la politique gérontologique de la MSA, cette proximité avec les centres sociaux peut aujourd'hui trouver sa traduction concrète dans le cadre des « chartes des solidarités avec les aînés » sur les territoires les plus dévitalisés. Mais, elle peut aussi donner lieu à l'élaboration de diverses actions de moindre ampleur en direction ou avec les personnes âgées, visant notamment à valoriser leur place et à lutter contre leur isolement, en considérant alors la vieillesse, non plus comme un risque mais comme une ressource.

Un protocole d'accord existe également avec la MSA depuis 2011. Il s'agit pour la MSA et les centres sociaux de soutenir, développer et promouvoir des démarches de développement social local dans les territoires ruraux de la région Nord-Pas-de-Calais pour répondre de façon pertinente aux problèmes sociaux auxquels ces territoires sont confrontés principalement en matière de :

- **maintien et développement du lien social**, de la vie locale ;
- **insertion et lutte contre les exclusions**, dans le contexte de la mise en œuvre du RSA ;
- **accompagnement du vieillissement des populations**, dans un contexte de vieillissement important des territoires ruraux.

Acteur de proximité, le centre social est un lieu de repérage des besoins locaux et des enjeux prioritaires de développement. Il est en même temps un outil permettant d'élaborer un projet social adapté au contexte territorial et de le mettre en œuvre. Ce projet de développement social mobilise les ressources locales (habitants, partenaires) en recherchant les complémentarités entre l'action collective et participative du centre social et l'action sociale de la MSA, en développant notamment la coopération entre les équipes de la MSA et du centre social.

L'action concertée des caisses de MSA et des centres sociaux doit permettre d'engager un processus de développement social local, visant à développer de manière combinée :

- le soutien au lien social et aux solidarités de proximité ;
- le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité, de qualité dans divers domaines : prévention santé, accès aux soins, mobilité, accès aux services, aide aux aidants, hébergement... en valorisant les mutualisations et les maillages.

Quatre territoires (dont trois dans le Nord : Landrecies, Wallincourt-Salvigny et Bourbourg) ont été retenus dans le Nord-Pas-de-Calais pour expérimenter ce partenariat. Sur ces territoires, la MSA et la CMCA participent, à hauteur de 5 000 euros, au financement du projet de développement social et à la démarche d'animation globale.

Deux axes sont privilégiés : celui du **diagnostic partagé** et celui de la **coopération entre acteurs locaux**, la MSA et les centres sociaux ayant une culture commune de démarche projet sur les enjeux prioritaires des territoires. Des actions communes sont mises en place à la fois en faveur de l'insertion sociale des jeunes (visite au salon de l'agriculture pour Wallincourt-Salvigny, aide pour les jeunes à l'obtention du permis de conduire...) et pour lutter contre l'isolement social des personnes retraitées. À Bourbourg, le projet estaminet social a déjà été évoqué. Quant au centre social de Landrecies, il est à vocation intercommunale et il est financé par la communauté de communes et il développe des partenariats de type ALSH avec Bousies et Maroilles.



# La Région: citoyenneté et lutte contre les discriminations

Du fait de ses compétences, le Conseil régional a, avec les centres sociaux, des liens de second niveau. Ce n'est pas à proprement parler avec les centres sociaux que le Conseil régional noue des partenariats. En revanche il finance différents dispositifs (Quartiers d'été, Fonds de participation des habitants, Fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs, Espaces numériques terrestres...) dans lesquels les centres sociaux sont souvent impliqués.

Depuis une quinzaine d'années, le Conseil régional développe des coopérations avec le réseau structuré, c'est-à-dire avec les deux fédérations du Nord et du Pas-de-Calais et l'Union régionale.

Dans le cadre du dispositif développement d'accompagnement au développement de la vie associative, il participe tout d'abord au financement des politiques de formation mises en place tout à la fois par l'Union régionale et les fédérations: formations thématiques ou stratégiques, formation des professionnels et des bénévoles pour sensibiliser à valoriser les pratiques de l'éducation populaire, formations mixtes salariés/bénévoles, accompagnement des centres sociaux au moment du processus de l'agrément.

« Participer à la vie de son quartier, être acteur d'actions collectives dans sa ville, sa région et au-delà des frontières, ce sont les objectifs de Nos quartiers d'été, du Fonds de participation des habitants, des coopérations internationales... En complémentarité de ses actions citoyennes, la Région soutient les associations, via la formation des bénévoles, les échanges de pratiques, la reconnaissance des compétences acquises, l'égalité des droits... » Telle est l'exergue que l'on retrouve sur le site du Conseil régional derrière l'item Citoyenneté.

« Au-delà du droit de vote, être citoyen c'est participer à la vie de sa cité, être acteur, construire des projets, vivre ensemble... Mais encore faut-il en avoir les moyens. Des espaces de dialogue favorisant la participation à la vie sociale sont indispensables. Région et associations s'y emploient, avec une constance : **construire ensemble et non à la place des habitants!** ». En la matière (citoyenneté et démocratie participative) les associations sont essentielles. Que serait la société sans les associations? Le mouvement associatif reflète l'investissement de l'ensemble de la population dans la vie d'un territoire; investissement pluriel, qui se manifeste à plusieurs niveaux: le quartier, la commune, le département, la région.

Il y a plus de trente ans que le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais est plus particulièrement sensible aux questions de citoyenneté et de participation. La Région est partie prenante de la **politique de la ville**, et du **développement social des quartiers**. Plusieurs de ses politiques s'inscrivent dans cette démarche. Tout comme le Département, la Région a bien identifié le réseau des centres sociaux comme étant un réseau d'acteurs qui intervient notamment dans les quartiers de la géographie prioritaire, ceux où se concentrent les problèmes économiques et sociaux, de chômage et d'insuffisance d'emplois et d'activités, de services insuffisamment développés. Les centres sociaux sont bien souvent implantés dans les zones urbaines sensibles comme ils le sont également dans des zones rurales parfois mal desservies et menacées par l'isolement et le repli.

Pour la Région, qui ne dispose pas de relais sur le terrain, les centres sociaux sont identifiés tout à la fois comme étant des **acteurs qui développent la citoyenneté et la participation** (cf. les Fonds de participation des habitants) et des lieux susceptibles d'héberger des services publics et assumer des missions d'intérêt public. Et c'est tout naturellement que le Conseil régional et le réseau fédéré se retrouvent sur ce terrain où la qualification des projets permet de qualifier les acteurs et de développer la participation des habitants.

Dans le Nord, la fédération et les centres sociaux se retrouvent donc sur certaines des thématiques comme la participation des habitants ou la lutte contre les exclusions (97 % des centres sociaux – SENACS – 90 % au niveau national) et contre les discriminations, mais aussi le développement durable et la promotion de la santé, autant de domaines qui croisent les compétences du Conseil régional.

S'agissant de la lutte contre les discriminations, la Fédération a organisé, en coopération avec le FASILD puis l'ACSE et avec l'IFAR, de nombreux séminaires. Elle a édité l'outil « **Lutter contre les discriminations liées à l'origine, une boîte à agir pour les centres sociaux** ». Plusieurs campagnes (à Cambrai, Wattrelos, Wasquehal...) ont permis de mener des actions visant à prévenir les discriminations, notamment lors de l'accueil des nouveaux usagers et ce, quelle que soit la forme qu'elles peuvent prendre (discrimination directe, indirecte, systémique ou légale).

Les centres sociaux sont attentifs aux besoins des territoires et des populations. Situés dans la proximité, ils constituent autant d'observatoires des évolutions en cours. Dans la perspective de nourrir leur réflexion et leurs informations sur les problématiques de territoire et d'anticiper sur les évolutions, la fédération a établi des liens de coopération avec la direction du développement durable, de la prospective et de l'évaluation.

Cet outillage sera précieux au moment de la phase de diagnostic partagé et les centres sociaux peuvent utilement contribuer à la cartographie de la précarité et de l'isolement mais aussi des richesses et des ressources et à la construction des déclinaisons territoriales du schéma régional d'aménagement durable et de développement du territoire.

Cette coopération avec le Conseil régional est emblématique de toutes celles qui se mettent en place avec l'ensemble des partenaires des centres sociaux, la CAF, le Département, la Carsat, la MSA, les villes et les intercommunalités mais également tous ceux avec lesquels les centres sociaux travaillent parfois de façon ponctuelle (clubs de prévention, missions locales, écoles, collèges, lycées, CLIC...).



# L'État et la politique de la ville

« Nous sommes très attachés et très attentifs aux centres sociaux ». Ce sont les mots de Annick Portes à sa prise de fonctions lors d'une rencontre des directeurs de Centres sociaux le 18 janvier 2013. La directrice départementale de la cohésion sociale est consciente de l'importance du réseau des centres sociaux, « un réseau indissociable d'une société qui veut fonctionner correctement ». Depuis que sont apparues des politiques dites « de la ville » pour tenter de trouver des réponses à une crise urbaine et sociale, que l'on réduit parfois à une crise des banlieues, les **centres sociaux ont toujours été présents**. Ils sont bien souvent implantés au cœur de ces quartiers qui concentrent des populations souvent défavorisées, quartiers que l'on qualifie parfois de sensibles ou définis comme prioritaires, au regard de la politique de la ville.

« Le Nord est le département qui a la politique de la ville la plus lourde. S'il n'y avait pas eu cette politique de la ville, où en seraient nos quartiers aujourd'hui ? Les centres sociaux contribuent à ce qu'on y vive moins mal. Ils portent des projets qui croisent bien des orientations de la politique de la ville aujourd'hui » dit-elle encore en soulignant qu'il est essentiel que les partenaires des centres sociaux puissent parvenir à un accord permettant aux centres sociaux de remplir pleinement leurs missions. « La qualité de vos projets éducatifs est réelle et il ne faudrait pas que les difficultés des centres sociaux soient surmontées au détriment du projet éducatif ou que les centres sociaux soient transformés seulement en accueils garderies ou en centres de loisirs ».

Souvent impliqués dans les CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale), les DRE (Dispositifs de réussite éducative) et les dispositifs VVV (Ville vie vacances), les centres sociaux sont des partenaires de première ligne pour la mise en œuvre de la politique de la ville. Cependant l'État et les villes ne leur ont jamais confié un rôle pivot dans la démarche de rénovation urbaine.

Il est vrai que les centres sociaux sont autant de contre-pouvoirs potentiels. Ce qui peut faire hésiter les pouvoirs publics et les politiques à s'appuyer sur eux pour développer un processus de participation et le pouvoir d'agir des habitants. Leur charte fédérale proclame d'ailleurs qu'ils « n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public ».

« L'originalité des centres sociaux, et certainement ce qui leur permet encore aujourd'hui d'être au sein des quartiers des acteurs difficilement contournables, c'est qu'ils assument la tension récurrente entre leur rôle de relais des politiques institutionnelles (la CNAF) et publiques (politique de la ville notamment) et leur vocation à faire de la participation d'habitants à la vie institutionnelle du centre et à l'animation du quartier, l'axe majeur de leur projet. Car pour les responsables de ces équipements, jaloux de préserver leur autonomie, c'est cette participation des habitants, lesquels trouvent dans le centre un lieu d'action et d'exercice de leur citoyenneté, qui leur permet de se prémunir contre toute dépendance excessive des pouvoirs publics, en particulier des collectivités locales ».<sup>1</sup>

1 Roger Bastide – Les associations en France – Du souffle pour une société en panne – Juris Associations – Juris Éditions – 2011 – p. 89

À l'heure où le ministre de la Ville appelle de ses vœux une nouvelle politique de la ville (« Il faudrait pouvoir former les habitants et leurs représentants pour qu'ils puissent réfléchir aux projets, faire des propositions, mais aussi tout simplement prendre la parole en public. L'idée est d'armer les habitants les plus motivés afin qu'ils créent une dynamique autour d'eux »), les centres sociaux sont de véritables foyers d'initiatives collectives quels que soient les âges et les territoires concernés.

Il ressort de l'enquête SENACS que **95 % des centres sociaux du Nord ont des actions ou des projets à l'initiative des habitants**. Au total ce sont 813 actions ou projets soit en moyenne 7,3 actions par centre social (5,8 % au niveau national). L'enquête SENACS observe également que 90 % des centres sociaux accompagnent des projets à l'initiative de jeunes. Sont ainsi accompagnés 586 actions ou projets, soit en moyenne 5,5 actions par centre social.

Pour pouvoir accompagner les initiatives des habitants, travailler sur le lien social et le mieux vivre ensemble et pas seulement sur le service, la réparation et la compensation, il est essentiel de construire des **pactes territoriaux de coopération** dans lesquels le projet social du centre social fait sens au travers d'une mise en perspective du réel.

La politique renouvelée de la ville tout comme l'annonce d'un **schéma directeur de l'animation de la vie sociale** de la CAF peuvent y contribuer pour peu que l'on sache développer les forces du réseau et l'aider à surmonter ses fragilités.

Les centres sociaux n'agissent pas seuls.  
Le Nord se caractérise par une richesse  
et une diversité de partenariats.  
Certains sont stratégiques ou liés  
à leur projet, d'autres sont plus  
de proximité et liés à leurs actions  
et initiatives au quotidien.  
L'ensemble de ces partenariats  
contribuant à l'émergence et  
la mise en œuvre de pactes  
de coopération.

